

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-Marc Ayrault et des membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche une exception d'irrecevabilité déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à Mme Marisol Touraine.

Monsieur le président,
madame, messieurs les ministres,
mes chers collègues,

Le contexte dans lequel nous examinons ce projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 est loin d'être anodin : le spectre de l'effondrement des bourses mondiales n'a pas disparu, la récession économique s'installe et les perspectives françaises sont grises, sinon noires. Or, si le Gouvernement de Nicolas Sarkozy a été capable de s'engager dans une riposte européenne d'ampleur à la crise bancaire, on attend en vain le moindre signe de sa part en faveur de la consolidation des droits sociaux.

Pourtant, dans ce contexte plus encore qu'auparavant, l'urgence est avant tout sociale. Il ne suffit pas d'annoncer de grands sommets de refondation du capitalisme international ; il faut surtout impulser une politique volontariste en faveur d'un État social fort, assurément rénové, prévoyant et capable de réduire les inégalités qui minent notre pays. Vous vous êtes mobilisés pour apporter la garantie de l'État aux banques à hauteur de plusieurs centaines de milliards d'euros, mais vous appelez les Français à de nouveaux sacrifices alors qu'il s'agit d'inventer la sécurité sociale de demain, menacée par un déficit cumulé de plusieurs dizaines de milliards d'euros. Le PLFSS que vous nous présentez n'est malheureusement pas à la hauteur du défi. Croyez bien que nous le regrettons.

L'avenir du modèle social français est tout simplement en jeu. J'en dirai quelques mots, avant de m'arrêter plus longuement sur le rendez-vous de 2008 sur les retraites.

L'année dernière, à cette même tribune, j'avais dénoncé une loi de renoncement. Ce renoncement, vous le confirmez aujourd'hui et cela se traduit par la faillite des comptes sociaux qui amène un glissement progressif, mais assumé, vers l'assurance privée, et par l'explosion des inégalités en matière de santé.

Dans la tourmente qui secoue notre planète, on pouvait au moins s'attendre à un sursaut de votre part en faveur de la sécurité sociale. Pas du tout ! Il faut dire que le secrétaire général de l'UMP a résumé le modèle social français comme n'étant «...ni un modèle, ni social, ni français...» - et là cela se corse -

«...pas français parce que hérité de la lutte des classes, sous la menace de grèves générales à l'époque du stalinisme triomphant. »

Franchement, les Français méritent mieux ! Pierre Laroque et le général de Gaulle doivent se retourner dans leur tombe ! Quelle était, en effet à l'époque, la grande idée de la sécurité sociale à mille lieux des obsessions idéologiques dont on nous rebat les oreilles ? Elle était qu'en temps de crise, la solidarité collective était la seule qui permette de garantir la cohésion d'une société face aux dérives individualistes.

C'est un défi de même nature, dans un contexte évidemment différent, qu'il nous appartient de relever en refondant un nouveau pacte de solidarité, nouveau car les risques ont évidemment évolué, parce que d'autres sources de financement que les revenus du travail doivent être sollicités, parce que le monde du travail est durablement ébranlé. Ce pacte, solidaire, collectif, et unissant les Français, devra toujours garantir un socle de droits sociaux. Or vous préférez renoncer à sauvegarder le cœur de notre sécurité sociale.

Ce renoncement se lit d'abord dans la faillite des comptes sociaux qui sanctionne l'échec de la politique menée depuis plus de six ans par la majorité à laquelle vous appartenez. Vos prédécesseurs avaient promis en 2004 l'équilibre pour 2007. M. Bertrand, qui n'est plus là, était alors directement associé à la réforme de M. Philippe Douste-Blazy. Puisque ce rétablissement des comptes n'a pas eu lieu en 2007, il n'en est plus question avant 2012, évidemment après la prochaine élection présidentielle !

On peut prendre le pari que, dès l'année prochaine, le déficit sera bien supérieur aux 8 milliards annoncés.

Qui peut croire, en effet, que vous allez maîtriser les dépenses alors que les hypothèses sur lesquelles est construit le PLFSS sont strictement illusoires ?

Ainsi, il est prévu une hausse de 3,5 %, puis de 4,5 % de la masse salariale sur la période. Rien n'est modifié alors que nous sommes engagés dans cette tourmente.

À part ceux qui croient encore aux contes de fée, qui peut croire à un tel scénario alors qu'aucune réforme de structure n'est prévue, que la dette sociale s'accroît sans que l'État juge utile de la reprendre ? Mon collègue Gérard Bapt y reviendra plus longuement, mais voilà une proposition simple : par un geste fort, l'État pourrait reprendre la dette sociale, qui mine toute réforme de notre sécurité sociale. Il y aurait alors place pour une nouvelle politique, sur de nouveaux fondements. Nous serions d'ailleurs disposés à en discuter.

Plus grave, la faillite des comptes mine la confiance des Français dans la sécurité sociale, et vous les incitez fortement à se tourner vers les systèmes privés. Qui peut dire que le système de protection

sociale américain, privé s'il en est, est efficace à défaut d'être juste ? Il est l'un des plus chers et des moins performants des pays développés, sans parler du fait qu'il laisse de côté des millions d'Américains issus des classes moyennes, qui n'ont pas les moyens de se payer une couverture maladie digne de ce nom.

Or c'est cette logique qui vous inspire par exemple, madame la ministre, dans la mise en œuvre de la convergence des tarifs entre l'hôpital public et les établissements privés, avec une tarification à l'activité à 100 %. C'est oublier que, par principe, l'hôpital public ne peut pas fonctionner de la même manière et avec les mêmes critères qu'une clinique privée sans renoncer à remplir convenablement ses missions de service public. Or il lui appartient d'assumer de telles missions que les établissements privés n'assument pas.

Quant au système de retraite privé par excellence, les fonds de pension, faut-il vraiment les citer en exemple ? Les épargnants américains ou britanniques ont vu partir des années de travail en fumée : 1 000 milliards de dollars au moins évaporés entre juin 2007 et juin 2008 pour les fonds de pension américains, soit 750 milliards d'euros. Excusez du peu !

Votre remède miracle, c'est de faire supporter des charges toujours plus lourdes aux assurés, alors que les remboursements, qui ont constitué le cœur de la réforme de M. Douste-Blazy et de la réforme que vous aviez annoncée l'année dernière, ont déjà fait la preuve de leur injustice et de leur inefficacité.

Est-ce juste, alors que 39 % des Français, 23 millions de personnes, ont renoncé à des soins ou les ont retardés pour des raisons financières, que 7 % d'entre eux ne peuvent se payer une couverture complémentaire, 22 % parmi ceux qui ont des bas revenus ?

Face à cette réalité, vous persistez à vouloir faire des remboursements l'alpha et l'oméga de vos choix. On ne dénoncera jamais assez le caractère inique des franchises médicales, qui pèsent lourd dans le budget des Français modestes, sans rien changer, on en a la preuve, à l'équilibre des comptes. De plus vous n'en restez pas là et, cette année, vous récidivez. Après les franchises, vient maintenant la taxe sur les assurances complémentaires.

Sans doute faut-il réfléchir à une meilleure contribution de ces organismes à l'équilibre de notre protection sociale, mais pas comme ça. Cette hausse se répercutera en effet nécessairement et directement sur les patients, soit par une augmentation du coût de leur mutuelle ou de l'assurance complémentaire, soit par une restriction des prestations proposées.

Nous en reparlerons !

Il y a quelques années, on nous disait déjà que les mutuelles et les assurances complémentaires n'augmenteraient pas leurs tarifs. Or ils ont augmenté et les prestations servies ont diminué.

Il y a une forme de supercherie à prétendre que cette recette de 1 % va renforcer le fonds CMU puisque, dans le même temps, vous le ponctionnez de 0,2 point de la CSG qui l'alimente. C'est donc véritablement une stratégie à la gribouille. Il s'agit, comme pour les franchises l'année dernière, d'aller remplir le puits sans fond du déficit par le biais d'une usine à gaz.

La progression des inégalités concerne non seulement l'accès aux soins mais aussi la santé tout court, et nous regrettons qu'il n'y ait, dans votre texte, aucune disposition forte en termes de structures, de santé publique, de politique de réduction des inégalités.

L'espérance de vie, de sept ans supérieure pour les cadres que pour les ouvriers, en est le premier témoin, et cet écart ne se resserre pas. Pis encore, les malades les plus pauvres accèdent moins facilement au bon traitement. Une étude redoutable publiée le 2 septembre dernier par l'institut de veille sanitaire souligne que les Français ne sont pas égaux face au cancer, et que, une fois malades, leur probabilité d'en guérir reste fortement déterminée par leur appartenance sociale. Alors que le dicton populaire voudrait que les différences sociales s'effacent face à la mort, la réalité est tout autre. Ce qui est vrai pour le cancer s'observe plus encore pour les affections moins graves, comme celles qui concernent les dents ou les yeux.

Inégalités encore face aux dépassements d'honoraires, parfois spectaculaires dans certaines villes, contre lesquels vous n'agissez pas et qui représentent 2 milliards d'euros selon l'IGAS. Sans compter, madame la ministre, que vous avez malheureusement reculé, alors que vous ne sembliez pas disposée à le faire, devant la pression de quelques grands patrons hospitaliers, qui veulent pouvoir continuer à appliquer des tarifs parfois prohibitifs dans leurs consultations privées sans augmenter leur contribution à l'hôpital public qui, pourtant, leur fournit les locaux, les plateaux techniques, le personnel.

Et cela alors que vous soumettez l'hôpital public, pivot d'une politique de santé accessible à tous, à une cure de rigueur sans précédent et aux conséquences dramatiques, puisque des milliers d'emplois seront supprimés si l'ONDAM hospitalier annoncé est respecté. Il ne peut en effet être tenu sans restrictions d'emplois. Or, tout le monde le dit, on manque d'infirmières, de sages-femmes, de médecins dans nos hôpitaux.

Inégalités dans l'accès aux soins, enfin, pour des raisons géographiques aussi, compte tenu de la pénurie de professionnels dans certains secteurs, avec des files d'attente grandissantes pour accéder à certains spécialistes.

Votre projet de loi à venir, « Hôpital, patients, santé, territoires », nous semble à ce stade bien insuffisant.

L'urgence, c'est la lutte contre les inégalités, et votre projet ne se donne pas les moyens d'y répondre, en ne s'attaquant pas à une refonte structurelle de l'assurance maladie, en ne posant pas la question

de la contribution de tous à son financement. Alors que nous avons besoin d'une vision, d'une volonté, d'une mobilisation, vous en restez à la gestion étriquée de votre propre faillite financière.
J'en viens maintenant au rendez-vous des retraites.

Annoncé comme un grand moment d'audace et de vérité, il se révèle pour ce qu'il est : opaque, injuste et imprévoyant.

Opaque, assurément. L'instauration de rendez-vous périodiques sur la question des retraites avait pour objectif affiché de consolider la confiance des Français dans notre système de pensions. Eh bien, c'est raté, parce que, à l'exigence de transparence se substitue une pratique de la réforme en catimini. Le grand rendez-vous de 2008 a fait pschitt et, déjà, on nous annonce que l'année 2012, année électorale de choix, mérite mieux qu'un débat public sur la retraite, que l'on devrait donc avancer à 2010.

La principale mesure qui intéresse les Français, à savoir l'allongement de la durée de cotisation, a été prise sans débat, par décret, c'est-à-dire sans consultation de la représentation nationale.

De la même façon, au cœur de l'été, un décret - encore un ! - a durci les conditions d'accès des Français ayant commencé à travailler jeunes au dispositif dit des carrières longues, alors qu'il s'agissait de l'un des rares éléments positifs de la loi de 2003. Non seulement ces salariés vont se prendre de plein fouet l'allongement de la durée de cotisation, mais vous rendez plus difficile le rachat des trimestres travaillés en début de carrière.

Comment s'étonner alors que la confiance ne soit pas au rendez-vous ? Ce manque de confiance à l'égard de votre politique se traduit très concrètement par un déficit accru des comptes. Inquiets de ce que l'avenir leur réserve, les Français qui le peuvent préfèrent partir aujourd'hui à la retraite, dans des conditions qui ne sont pas toujours optimales mais qu'ils imaginent meilleures que celles qui leur seront réservées demain.

Vous prétendiez faire du rétablissement des comptes la justification de votre réforme ; vous n'aurez réussi qu'à creuser davantage les déficits et à peser sur le pouvoir d'achat des retraités modestes.

Opaque, votre politique des retraites est aussi injuste.

Le niveau des pensions ne cesse de baisser. La réforme Fillon prétendait stabiliser la retraite du régime de base à 50 % du plafond de la sécurité sociale. La pension de base versée tourne dans les faits autour de 45 % de ce plafond. Pour ceux qui prendront leur retraite dans les prochaines années, les perspectives sont plus sombres encore : un salarié non cadre né en 1938 a perçu une retraite globale représentant 83 % de son dernier salaire, après une carrière de quarante ans ; son collègue né en 1985 ne recevra plus que 73 % de son dernier salaire. Il en va à peu près de même pour les cadres. Au-delà, le pouvoir d'achat des retraités s'affaiblit. Selon le COR, il a diminué de 22 % en vingt ans passés à la retraite.

Or le projet de loi de financement de la sécurité sociale n'apporte aucune réponse de long terme à cette question du pouvoir d'achat des retraités, qui est, pour les socialistes, le socle à partir duquel doit se construire une politique efficace et crédible des retraites. L'objectif de toute réforme passe par la sécurisation du niveau des pensions dans notre pays. Sans cette sécurisation, les Français perdront définitivement confiance dans le système de retraite par répartition.

Répondez-vous pour autant à la situation de retraités modestes ? Pas davantage. Certes, vous dégagez plusieurs revalorisations pour les prochaines années, mais elles sont largement illusoire, puisque vous reprenez d'une main ce que vous avez concédé de l'autre et, à l'heure des comptes, les retraités pourront se sentir spoliés.

La revalorisation globale des retraites, 1,9 % pour 2008, reste très en deçà de l'inflation, et les rattrapages annoncés sont en partie fictifs, puisqu'ils ne s'appliquent pas à l'ensemble de la période.

Dès l'année prochaine, la revalorisation des retraites se fera au 1^{er} avril, ce qui est techniquement plutôt une bonne mesure, mais sans prise en compte du premier trimestre de l'année. Vous annoncez assurément une revalorisation du minimum vieillesse, mais il n'y a que les personnes seules qui en bénéficieront, pas les couples, et à partir de 2010 seulement.

Quant au minimum contributif, il sera recentré sur les assurés ayant de longues périodes de cotisation, ce qui pénalisera notamment les femmes, marquées par la précarisation de leur carrière professionnelle, par l'alternance de périodes d'emploi et de périodes de sous-emploi. Or les femmes touchent déjà aujourd'hui une retraite de 43 % inférieure en moyenne à celle des hommes.

Un effort particulier est attendu pour elles. Vous durcissez au contraire les conditions qui leur sont faites. C'est ainsi que les pensions de réversion devraient être réévaluées de 11 % mais seulement les plus basses, celles inférieures à 800 euros, et seulement après soixante-cinq ans, ce qui limite singulièrement la portée de la mesure. Quant aux retraites agricoles, elles restent désespérément faibles, loin de l'objectif fixé.

Votre réforme est injuste, enfin, parce qu'elle ne tient pas compte de la pénibilité du travail. Comme je l'ai rappelé, un cadre supérieur a une espérance de vie de sept ans plus longue que celle d'un ouvrier. En quoi est-il juste d'appliquer les mêmes règles de départ à la retraite à ceux qui ont eu des métiers difficiles ou travaillé des années dans un emploi pénible et aux autres ?

Le MEDEF ne voulant pas entendre parler de la prise en considération de la pénibilité, les négociations ont échoué. On a connu le Gouvernement plus rapide pour pallier l'échec d'une négociation entre partenaires sociaux. Il est vrai qu'il s'agissait alors de satisfaire aux exigences de la majorité et du MEDEF, avides de gages idéologiques sur les 35 heures ! Dans le cas présent, on entend assurément beaucoup moins le Gouvernement, qui nous avait pourtant assuré qu'en cas d'échec des négociations sur la pénibilité du travail, il reprendrait l'initiative et présenterait rapidement un texte au

Parlement. « Rapidement » ne doit pas avoir la même signification pour tous...

Enfin, votre réforme est imprévoyante au plan financier.

Les perspectives sont difficiles, et l'équilibre de la branche vieillesse de la sécurité sociale restera instable. Vous aviez l'intention de transférer une part des cotisations UNEDIC vers l'assurance vieillesse ; ce projet paraît désormais compromis, alors que les nuages s'amoncellent sur le front de l'emploi.

Plus que jamais, votre refus d'alimenter le fonds de réserve pour les retraites doit être dénoncé pour ce qu'il est : une faute. Une faute telle que vous avez envisagé de supprimer purement et simplement le fonds pour combler le trou de votre déficit. Une faute qui vous conduit à priver ce fonds des excédents du FSV, lesquels alimenteront la CADES. Or les raisons de cette faute sont purement idéologiques : parce que ce fonds a été créé par la gauche, il vous paraît de bonne politique de le condamner ; parce que nous vous proposons, année après année, de dégager des ressources supplémentaires par des cotisations sur les *stock-options*, les retraites-chapeau ou les parachutes dorés, vous ne voulez pas en entendre parler.

Le Président de la République nous annonce qu'il faut moraliser la rémunération des dirigeants, mais sa majorité pousse des cris d'orfraie lorsque la gauche propose de faire contribuer ces revenus à la solidarité nationale.

Ce n'est pas en proposant de soumettre à cotisation les salariés percevant plus d'un million d'euros de ces revenus d'exception que vous ferez croire aux Français que vous êtes revenus à de plus saines réalités. Un million d'euros de bonus, c'est-à-dire 63 années de SMIC, pour commencer à cotiser sur la totalité de ces revenus, alors que la plupart des Français n'ont ni bonus ni exonérations : si ce n'est pas de l'indécence, cela y ressemble fort !

D'un côté, vous dites que les *stock-options* disparaissent, mais de l'autre, quand il s'agit de les soumettre à cotisation, le discours devient : « On ne sait jamais, il pourrait y avoir des Français qui vont toucher plus d'un million d'euros de bonus » - et nous savons qu'il y en a - « il n'est pas question de les pénaliser ! »

Le fonds de réserve pour les retraites a été créé pour assurer la pérennité du système en lissant les besoins de financement après 2020. Il devait pour cela atteindre 150 milliards d'euros à cette date ; il en comptait à peine 35 millions en début d'année, et c'était avant la crise. Or ce fonds, l'un des plus faiblement dotés des pays européens, constitue une pièce essentielle du pacte des retraites, à condition d'en définir et d'en garantir la stratégie au-delà de 2020. Ce n'est pas le cas aujourd'hui : le flou règne, à la fois sur l'abondement pérenne du fonds et sur les modalités de son utilisation après 2020 - si vous ne le faites pas disparaître dans les prochaines années !

La même imprévoyance se retrouve dans votre politique des seniors. Cette question est, selon nous, la clé d'une réforme dans la durée, car seul le travail peut financer un régime de retraites solidaire. Or vous avez tout faux lorsque, pour améliorer l'ordinaire des retraites, vous demandez aux seniors de cumuler leurs retraites avec un travail. Faut-il, encore une fois, faire des États-Unis notre modèle, alors qu'il s'agit d'un pays dans lequel des hommes et des femmes n'arrêtent jamais de travailler parce que leurs retraites sont trop faibles ?

La France, on le sait, est en retard par rapport à ses voisins européens pour le travail des plus de 55 ans. Ils sont 38 % seulement à travailler, contre plus de 70 % dans les pays scandinaves. L'âge moyen de départ à la retraite en France est de 58,8 ans, ce qui montre l'hypocrisie qu'il y a à demander de cotiser plus longtemps pour bénéficier d'une retraite à taux plein : cela est actuellement hors de portée. Il est mensonger de prétendre que l'allongement de la durée de cotisations permettra, dans les conditions actuelles de l'emploi en France, de répondre au défi des retraites.

La vérité, c'est que vous pénalisez les Français sur tous les plans, puisque vous leur demandez de travailler plus longtemps, tout en diminuant le montant de leurs pensions.

Pour les socialistes, l'urgence, alors que plus de la moitié des salariés aura plus de 45 ans en 2015, est de permettre à ceux qui peuvent travailler de le faire. Or votre politique ne permettra pas de changer la situation, et ce pour deux raisons.

Tout d'abord, les exemples des pays étrangers engagés sur cette voie, comme le Japon, la Finlande ou la Suède, nous montrent que seul un volontarisme intransigeant peut donner des résultats. La Finlande était, en 1995, dans une situation plus critique que la nôtre au regard de l'emploi des seniors. Elle est aujourd'hui en tête du peloton européen. La clé de la réussite ? Une politique résolue en direction des entreprises ; non pas seulement en direction des seniors, mais de tous les salariés. En France, on parle des plus de 55 ans, mais on oublie qu'on n'offre plus de formation à partir de 40 ans, qu'on n'embauche plus après 45 ans, qu'on licencie les salariés à 50 ans et qu'on les met en retraite à 55 ans ! Nous attendons toujours une ambitieuse politique d'accompagnement des âges dans l'entreprise, une politique positive de soutien pour le maintien des salariés dans les entreprises.

Peut-on, à défaut d'une telle politique, compter sur le bâton que constitue l'instauration d'une pénalité de 1 % de la masse salariale pour les entreprises récalcitrantes ? Vous me permettrez d'avoir de sérieux doutes. Nous ne récusons pas le principe de cette pénalité, mais s'il est juste de pénaliser les entreprises qui ne jouent pas le jeu, encore doit-il être clair que la pénalité s'appliquera bien.

Or votre projet de loi dit nettement que cette pénalité n'a pas vocation à s'appliquer, puisqu'il suffit à une entreprise récalcitrante de mettre sur pied un « plan d'action » pour lequel l'accord des syndicats ou des représentants du personnel n'est nullement requis. Le contenu de l'accord ? Des généralités suffiront. Son évaluation ? Elle n'est pas prévue. Des objectifs précis ? Il n'en est pas question. Un bout de papier suffit, dès lors qu'il est baptisé « plan d'action » et traite des seniors, pour que l'entreprise

échappe à toute pénalité. Comment croire que ce dispositif sera dissuasif ou incitatif ? À l'évidence, l'objectif est d'affichage, non de résultat.

En conclusion, votre projet de loi ne répond pas aux défis de la protection sociale dans notre pays. L'absence de réponse forte aux besoins de structure rend illusoire aussi bien l'assainissement financier qu'une meilleure prise en charge des aléas de la vie.

Au-delà des points que j'ai évoqués, d'autres auraient pu l'être, et nous les soulèverons au cours du débat : la situation toujours préoccupante de certains poly-pensionnés ; le caractère insuffisamment incitatif - y compris après les changements qui seront introduits par ce texte - de la surcote accordée à ceux qui sont prêts à travailler plus longtemps ; l'évaluation des sous-déclarations des accidents du travail et maladies professionnelles par les entreprises, qui reste en deçà de nos attentes ; l'indemnisation des travailleurs de l'amiante, toujours à la traîne ; le manque d'ambition de la politique familiale, qui est bien loin de garantir à toutes les familles un mode d'accueil idoine pour leurs enfants ; l'insuffisance des moyens attribués aux établissements publics pour personnes âgées dépendantes dans une conjoncture incertaine.

Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, je vous invite à voter cette motion d'irrecevabilité.